

COMMUNE DE BELLEVIGNE-EN-LAYON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2017

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 6 février dernier à la salle du Mail à Rablay-sur-Layon sous la présidence de Monsieur Dominique NORMANDIN, Maire.

AJOUT DE POINTS COMPLEMENTAIRES

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'ajout d'un point sur la location de garages municipaux situés rue Rabelais à Thouarcé.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2017

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 9 janvier dernier.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain PIERONI est désigné secrétaire de séance.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES, DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises préparé conjointement avec les services du Département.

Le conseil municipal valide également, à l'unanimité, le plan de financement du projet ainsi que les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département.

REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION A FAVERAYE-MACHELLES - AVENANT A PASSER AVEC L'ENTREPRISE ERSE

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, un avenant d'un montant de 7 298,00 € HT pour la réalisation d'une clôture destinée à fermer complètement le site.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE DE FAVERAYE-MACHELLES : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement de cette opération ainsi que la demande de cofinancement au titre des amendes de police (20% plafonnés).

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE MONT : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement de cette opération ainsi que les demandes de cofinancement au titre de la réserve parlementaire et des amendes de police (20% plafonnés).

AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR L'ASSOCIATION L'OUTIL EN MAIN : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal valide, par 46 voix pour et 1 abstention, le principe de déposer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire, le chiffrage de la réhabilitation n'ayant pas été précisé.

TRANSFERT DU BAIL D'UN LOGEMENT COMMUNAL A FAVERAYE-MACHELLES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de relouer le logement situé 2, rue Louis Gasnier à Faveraie-Mâchelles, à Monsieur ROBERT et Madame PROUST pour un loyer mensuel de 480 €.

LOCATION DE GARAGES RUE RABELAIS A THOUARCE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de louer des garages municipaux situés 10, rue Rabelais à Thouarcé, pour un loyer trimestriel de 120 €, à :

- Madame Marie BOUYER, représentant la SARL Mon Bio Camion,
- Monsieur Alan BOUAZZA, représentant la SARL AUTOSPORTCONCEPT.

REPRISE DE PROVISION POUR PERTE DE CHANGE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reprendre les crédits provisionnés par la commune déléguée de Rablay-sur-Layon dans le cadre de l'emprunt contracté en franc suisse et remboursé fin 2016.

CREANCES ETEINTES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en créances éteintes des dettes d'assainissement d'un montant de 120,34 € effacées par décision du Tribunal d'instance d'Angers.

ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

CARTE SCOLAIRE

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le projet de carte scolaire préparé par la commission des affaires scolaires, sous réserve des capacités d'accueil, l'objectif étant de préserver les écoles existantes :

- L'école publique de Faye d'Anjou accueillerait les enfants de Faye d'Anjou,
- L'école publique de Rablay-sur-Layon accueillerait les enfants de Champ-sur-Layon et Rablay-sur-Layon,
- L'école publique de Thouarcé accueillerait les enfants de Faveraie-Mâchelles et Thouarcé.

CONVENTION A PASSER AVEC LA SAUR POUR L'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE RABLAY-SUR-LAYON

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention d'épandage des boues de la station d'épuration de Rablay-sur-Layon à passer avec la SAUR.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La Communauté de communes Loire Layon Aubance n'étant pas prête à assumer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer à ce transfert de compétence, notamment dans l'attente de la stabilisation du SCOT du Pôle métropolitain Loire-Angers auquel la CCLLA a adhéré, qui ne pourra probablement se réaliser que vers 2022.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le conseil municipal désigné, à l'unanimité, Messieurs Dominique NORMANDIN, Jean-Yves LE BARS, Jean-Yves RENOU, comme représentants auprès de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

OPERATIONS FONCIERES – DECLARATIONS D’ALIENER UN BIEN SITUE DANS LE DPU

Le conseil municipal décide, à l’unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur une parcelle située rue Saint Jean à Thouarcé.

Par délégation, le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption sur une parcelle située à Faye d’Anjou, rue Albert Lebrun.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire a validé la proposition d’Anjou Maine Coordination d’un montant de 6 580,00 € HT pour la mission de maîtrise d’œuvre pour la traversée de Rablay-sur-Layon.
- Calendrier des réunions de Bellevigne-en-Layon :
 - o Lundi 6 mars à 20 heures 30 : conseil municipal (à Thouarcé),
 - o Lundi 10 avril à 20 heures 30 : conseil municipal (à Champ-sur-Layon),
 - o Mardi 2 mai à 20 heures 30 : conseil municipal (à Faveraye-Mâchelles),
 - o Mardi 6 juin à 20 heures 30 : conseil municipal (à Faye d’Anjou),
 - o Lundi 3 juillet à 20 heures 30 : conseil municipal (à Rablay-sur-Layon).

Affiché le : 14 février 2017

Le Maire,

Dominique NORMANDIN